



Les P'tites Infos voinémontaises

Numéro 190 – novembre 2025

Alexandra et Jean pierre LANGUET nous ont demandé d'inclure leur message de remerciement qui fait suite à la disparition tragique de leur fille.

Alexandra, Jean-Pierre, Perrine et Paul tiennent à remercier chaleureusement Madame le Maire, ses adjoints et conseillers, le comité des fêtes (ses membres et les bénévoles) pour l'organisation des obsèques de Léna, ainsi que l'ensemble des Voinémontais, amis et voisins qui par leurs attentions, paroles, présences, messages, visites et pensées bienveillantes nous ont apporté un grand réconfort dans cette épreuve douloureuse. Nous avons ressenti un village uni.

Jeunes lauréats

Tous les jeunes ayant obtenu un diplôme (Brevet des collèges, Bac, BEP, Brevet Professionnel, Brevet de Maîtrise, diplôme de fin d'études) à l'issue de l'année scolaire 2024-2025 sont invités à venir s'inscrire à la mairie pour la remise de prix.

En effet, la municipalité souhaite, comme tous les ans, honorer le travail des jeunes Voinémontais. Ils se verront remettre un bon-cadeau lors de la petite cérémonie conviviale des vœux et de l'accueil des nouveaux habitants qui se déroulera salle Catherine Robaine.

Samedi 17 janvier 2026 à 18h00

Nous espérons que la rentrée s'est bien passée pour tous.

Bois de chauffage

Comme les années précédentes, les personnes qui désirent façonner elles-mêmes leur bois de chauffage (Hiver 2025-2026) dans la forêt de Voinémont, peuvent s'inscrire avant le 30 novembre 2025. Prix : 10 € le stère. Seuls les habitants de Voinémont peuvent prétendre à cette opération.

Une réunion sera organisée en mairie courant décembre (vous recevrez une convocation) pour l'attribution des lots, les consignes de sécurité et les différents documents à remplir et à signer.

Taille des haies

La période est propice à la taille des haies (hors nidification).

Nous vous rappelons que selon le code rural toute haie en bordure des espaces publics ou des voisins ne doit pas excéder 2 m de haut si elle est plantée à 50 cm de la limite parcellaire. Pour ce qui est en bordure des voies publiques la commune peut faire réaliser les travaux et refacturera aux propriétaires.

Herbe de la Pampa

Par arrêté ministériel du 2 mars 2023, cette plante décorative est interdite sur tout le territoire français. Il est interdit

- D'introduire ou de cultiver la plante
- De la vendre ou de l'acheter ou de la transporter
- De la stocker même à des fins décoratives

C'est une plante envahissante qui détruit les écosystèmes, elle ne peut donc plus figurer dans les jardins privés, les espaces publics ou les compositions florales ;

Comité des Fêtes

Voici les prochaines et dernières manifestations avant la fin de l'année proposées par le Comité des Fêtes.

Vendredi 28 novembre en soirée

Théâtre d'improvisation humoristique par 2 acteurs, intitulé « Mise en pièce ».

Entrée : 10 €

Réservation au 07 68 36 83 38

Dimanche 30 novembre à 12h00

Repas des aînés à partir de 12h00 avec une animation surprise.

Toutes l'actualité des animations sur Voinémont est à suivre sur

IntraMuros ou Facebook

Restons un village sympathique et vigilant